



Il était une Foy

Octobre 2021

N°54

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,
Des années de maîtrise du budget, des investissements

majeurs réalisés comme la station d'épuration, la crèche, l'extension de la maternelle...et depuis quelques semaines l'aboutissement d'une longue préparation : la sortie de terre du futur complexe scolaire. Ces réalisations démontrent que nos objectifs se réalisent comme nous l'avions prévu, qu'il est nécessaire d'« anticiper pour ne pas subir » ; une commune doit préparer ses équipements pour satisfaire les attentes de ses concitoyens. Nous allons aujourd'hui pouvoir supprimer les 4 préfabriqués qui ont été installés dans la cour de l'école élémentaire pour pallier le manque d'anticipation concernant le bâtiment actuel. Le futur complexe scolaire abritera 7 classes et les activités annexes à l'école. Il pourra être complété par 3 autres classes sur l'emprise du projet initial.

Le souhait de conserver un équilibre de vie de village en milieu rural et naturel, permet de proposer quelques parcelles à la construction. Des aménagements plus conséquents mais toujours encadrés par notre esprit d'intégration dans l'environnement de notre village vont nous permettre d'utiliser ces investissements.

Il faut aussi rappeler qu'il n'a pas été possible d'ouvrir de zone à l'urbanisation en centre-bourg avant 2016 et la mise en service de l'actuelle station d'épuration d'une capacité de 1 600 équivalents habitants.

Il est maintenant possible de finaliser la révision du PLU en pleine cohérence avec les équipements structurants déjà présents.

Vous pouvez compter sur le bon sens de l'équipe municipale et sur sa persévérance, au service de notre village.

Votre Maire,
François Vives



Rentrée des classes Finies les vacances, retour à l'école !



La dernière rentrée scolaire dans ces locaux pour les élèves de l'élémentaire

La rentrée s'est bien déroulée pour les 227 élèves scolarisés sur la commune.

À l'**école maternelle**, les élèves des classes de grande et de moyenne sections (25 GS & 28 MS) ont été les premiers, accueillis à 8h40. Les élèves de la classe de petite section (24 PS) ont pu bénéficier d'un accueil échelonné à partir de 9h30 et jusqu'à 10h15.

Tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur, les 77 élèves de l'école maternelle dirigée par Mme Maryse Proença ont eu la possibilité d'être accompagnés jusqu'à leur classe.

Pour les 150 élèves de l'**école élémentaire**, cette rentrée est particulière... c'est la dernière au 3 Allée des platanes : de nouveaux locaux les accueilleront en septembre prochain ! Les effectifs restent stables : 20 CP, 20 CP/CE1, 23 CE1, 27 CE2, 19 CM1, 19 CM1/CM2 et 22 CM2.



La rentrée à l'école maternelle

La directrice Mme Emile Ragot (remplacée par Mme Estelle Marco Rolin le vendredi et un mercredi sur 4) et son équipe ont accueilli une nouvelle enseignante : Mme Julia Lambert qui aura en charge la classe de CM1/CM2. Mme Anne Fournier, psychologue scolaire, rejoint l'équipe enseignante le vendredi car le contexte sanitaire des derniers mois a pu créer chez certains élèves du stress et de l'anxiété qu'il faut aider à surmonter.

Dans votre journal d'octobre...

Enfance jeunesse > Page 2

Temps périscolaire

Action Publique > Page 4

Un village chaleureux

Action Publique > Page 5

Taxe foncière

Vivre à Sainte-Foy > Page 6

La parole est aux agriculteurs

Autour de l'école

A l'école, il n'y a pas que le temps de classe...

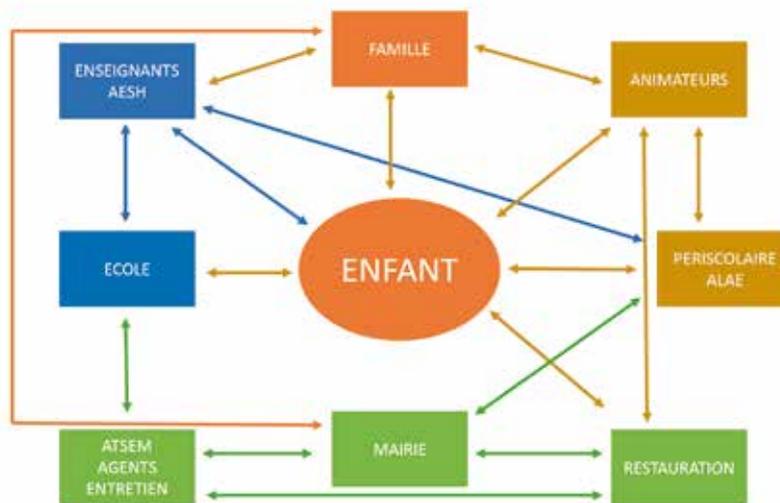
L'école c'est aussi le temps périscolaire immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire : le temps du transport scolaire, la période du matin avant la classe, le temps de la restauration à l'école, le temps du soir après la classe.

La restauration scolaire est gérée par la mairie. Les communes n'ont pas l'obligation d'organiser un service de restauration scolaire, c'est un accueil périscolaire. Lorsqu'une commune décide de créer ce service, c'est au conseil municipal qu'il revient de fixer les mesures générales d'organisation et de fixer le règlement intérieur de la cantine. L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) et la pause méridienne sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm qui a signé une convention avec la communauté de Communes Cœur de Garonne. Les animateurs de l'ALAE assurent l'accueil des enfants scolarisés à Sainte-Foy, le matin à partir de 7h30, à la pause méridienne et le soir jusqu'à 19h.

Après la classe, les enfants ont aussi la possibilité de retourner auprès de leur famille en prenant, comme le matin, les transports scolaires. Le département de la Haute-Garonne continue d'assurer les services de transports scolaires en lieu et place de la Région Occitanie dans le cadre d'une prolongation de délégation. Le transport scolaire est toujours gratuit en 2021*.

Ce sont l'organisation et la gestion de ces différents moments par la concertation des différents intervenants qui assurent la sécurité et le bien-être des enfants sur la journée.

* Cela représente pour les familles une économie annuelle de plus de 634 € par enfant transporté.



L'école et le temps périscolaire : de nombreux intervenants et des interactions indispensables

La journée d'un écolier à Sainte-Foy					
	ALAE	Enseignement	Pause méridienne/repas	Enseignement	ALAE
Elève de maternelle	7h30 - 8h35	8h50 - 11h50	11h50 - 13h50	13h50 - 16h05	16h05 - 19h
Elève d'élémentaire	7h30 - 8h50	9h - 12h	12h - 14h	14h - 16h15	16h15 - 19h
Gestion des personnels et responsabilité	Communauté de communes	Education nationale	Mairie	Education nationale	Communauté de communes

L'ALAE

Une rétrospective...

Les mercredis après-midi

Depuis le mois de mars 2021, les enfants de Sainte-Foy sont accueillis les mercredis après-midi à l'ALAE de la commune. Les 3/6 ans sont accueillis à l'école maternelle et les 6/11 ans dans le préfabriqué de l'ALAE. Les animatrices Cécile, Cindy, Agnès et Caro proposent des activités variées avec comme

objectif de répondre au mieux aux envies et besoins de chacun (dances, jeux sportifs, ateliers cuisine, arts plastiques...).

Petit retour sur le mois de juin...

Pour clôturer l'année scolaire en beauté, les maternelles ont invité les élémentaires à partager une kermesse : jeux, danse et goûter festif étaient au rendez-vous.



A la découverte de la préhistoire dans le parc de l'accueil de loisirs de Lherm

Les vacances d'été... à quelques kilomètres !

Cet été, les enfants de Sainte-Foy sont partis en vacances à Lherm. Matins et soirs, un accueil dans les locaux de l'école maternelle était organisé pour nos petits Foyens. Une navette les acheminait jusqu'à l'accueil du centre de loisirs de Lherm avec une partie de l'équipe d'animation de Sainte-Foy. Les 3/6 ans ont exploré « les animaux autour du monde » pendant que les 6/11 ans ont joué

aux aventuriers du temps. Certains d'entre eux ont même partagé une nuit sous tente.

Ils pourront repartir pour de nouvelles aventures pendant les vacances d'automne avec « Monstres & Compagnie » pour les plus jeunes et avec « Harry Potter » pour les plus grands.

Pour plus d'information, connectez-vous au site de la MJC de Lherm : www.mjclherm.fr

Notre histoire

A l'heure où le nouveau complexe scolaire sort de terre...

Enseignement et maison d'école au 18^{ème} et 19^{ème} siècle.

Après la révolution, la commune n'a plus de Régents pendant une vingtaine d'années : en février 1805, lors du conseil municipal, un conseiller souligne que la « jeunesse délaissée » est « la proie de l'ignorance ».

Jusqu'en 1816 et la Restauration, les instituteurs se succèdent, occupent le poste quelques mois pour un salaire dérisoire et s'en vont... Il faut dire que depuis l'incendie du consistoire royal (hôtel de ville) par des soldats, Sainte-Foy n'a pas de maison d'école. Les Consuls occupent une modeste maison rachetée au boulanger Demblans ; une pièce est réservée pour l'enseignement du Régent, une autre pour sa chambre.

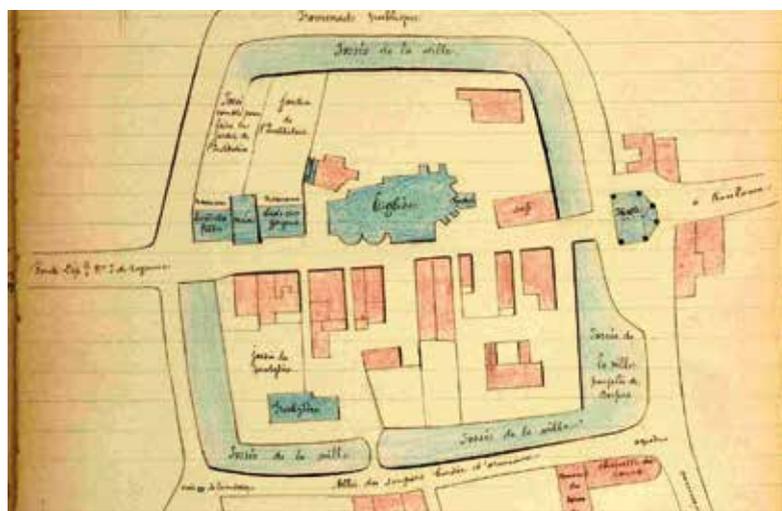
La Restauration établit un comité cantonal chargé de la surveillance des écoles. Sans préciser les modalités d'enseignement, elle oblige les communes à « pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement ».

En 1833, avec la loi Guizot, les communes de plus de 500 habitants sont tenues d'avoir une école de garçons. En 1850, la loi Falloux pose le principe d'une école de garçons dans toutes les communes et d'une école de filles pour « celles qui en ont les moyens ». Elle légalise la dualité

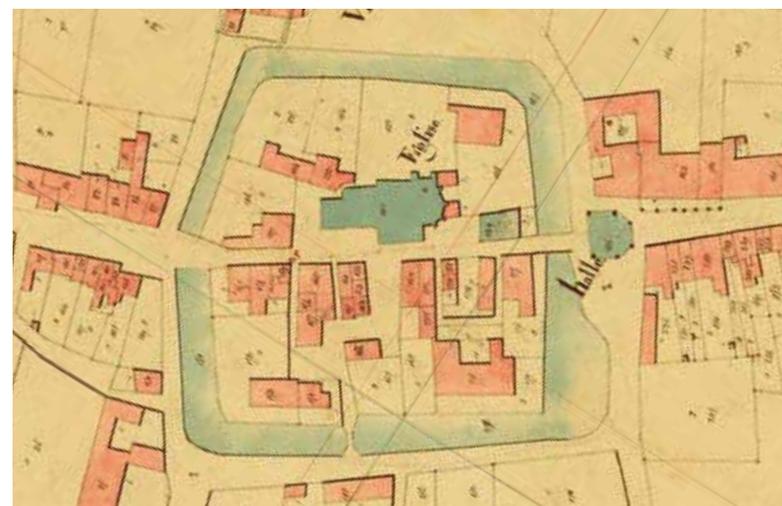
des systèmes d'enseignement : un enseignement public financé par l'État ou un enseignement « libre » essentiellement catholique. En 1855, trois religieuses de la congrégation Saint-Joseph de Lyon viennent s'établir à Sainte-Foy pour enseigner aux jeunes filles. L'une des trois, agréée par la municipalité comme institutrice communale dirigea l'école ouverte dans une maison de la commune jusqu'en 1888.

En 1863, le conseil municipal de Sainte-Foy propose de bâtir une maison d'école. Le projet est abandonné, comme tous ceux qui sont présentés jusqu'en 1876. A partir de là, la vente de l'hôtel de ville, qui abrite ce qui sert d'école, est décidée. Les travaux de construction du bâtiment (l'actuelle mairie) qui comprenait aussi les salles de classes pour les garçons et pour les filles et les logements des instituteurs et des institutrices dureront jusqu'en 1880. Jusque-là, les enfants sont réunis dans « des immeubles d'emprunt ».

Les lois Ferry de la fin du 19^{ème} siècle rendent l'école laïque, obligatoire et gratuite. Les monographies communales rédigées en 1885/1886 comme celle de M. Dauriac à Sainte-Foy sont des témoignages précieux (50 ans séparent le cadastre napoléonien et son plan).



Le plan de M. Dauriac



Le cadastre napoléonien

Ecole maternelle

Le numérique arrive



Le bulletin municipal n°52 exposait l'appel à projets gagné par l'école maternelle pour bénéficier d'équipements numériques ainsi que le choix de matériel

fait par les enseignants. Les commandes ont été passées et l'équipement est progressivement reçu et installé par les agents du service technique.

Lieux d'Accueil Enfants Parents

Service gratuit, anonyme et sans inscription

Accompagner les familles au quotidien, soutenir les parents, les écouter, leur permettre de rencontrer d'autres parents, offrir un cadre convivial et adapté aux besoins des jeunes enfants, c'est aussi la mission de la communauté de Communes Cœur de Garonne.

Le Lieux d'Accueil Enfants Pa-

rents (LAEP) est un dispositif de soutien à la parentalité financé par la collectivité et la Caf. Deux professionnels de la petite enfance, accueillent les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents dans un cadre aménagé pour favoriser le jeu et les échanges entre

les adultes et les enfants.

A Sainte-Foy-de-Peyrolières, le LAEP « La Parenthèse » accueille parents et enfants tous les jeudis matins entre 9 heures et midi. Maison de la petite enfance, 10 rue de l'Albergue

Tél : 05 34 48 36 23

E-mail :

laep@cc-coeurdegaronne.fr



Equipement

Un mois d'août bien rempli ! Un village chaleureux...

Le programme du mois d'août a été particulièrement chargé pour l'équipe technique.

Pour conserver un village fleuri, ce qui a été apprécié par les passants, les massifs et les jardinières ont été arrosés trois fois par semaine. Les cimetières qui ont été tondues reverdissent après les pluies, les murs du cimetière, de la croix et du puits de La Salvetat ont été nettoyés, tandis que la croix du cimetière du Parayre a été positionnée sur un nouveau socle. Outre l'entretien du patrimoine, les agents ont aussi préparé la rentrée scolaire aux abords des écoles et à l'intérieur. Le pourtour

et les cours des écoles ont été nettoyés : tonte et passage du rotofil et taille des haies. A l'école maternelle, côté ALAE, un apport de terre a été fait pour aplanir le terrain.

Pour encourager les déplacements à vélo, deux nouveaux râteliers à vélos ont été installés : à l'école élémentaire et à la poste. D'autres lieux ont aussi été toilettés : les rocs le long de la maternelle et rue Saint-Jude, le rond-point, le Clos du Trujol et la haie au stade.



Le parvis de la salle des fêtes bien fleuri

Carole Pelletier Votre nouvelle conseillère municipale

En cours de mandat, il est possible que l'un des conseillers municipaux décide d'abandonner son mandat. Une procédure précise doit alors être suivie pour pourvoir à son remplacement. Les règles qui régissent les élections municipales pour les communes de plus de 1000 habitants, conduisent maintenant à présenter plus de candidats que de possibles élus (21 candidats

pour 19 élus pour la taille de notre commune). Le mode de scrutin, toujours pour les communes de plus de 1000 habitants, permet de répartir les sièges lorsqu'il y a 2 listes en fonction du nombre de voix obtenues.

A la démission de l'un des élus d'une des listes, il est proposé au suivant dans l'ordre de la liste présentée lors des élections de s'engager en tant que conseiller



municipal.

A la fin du mois de juin, Franck Feldmann a décidé de démissionner. A la suite de la procédure détaillée plus haut, c'est Carole Pelletier qui lui succédera. Elle sera conseillère municipale déléguée « interface commerçants ».



Centre-bourg Démolition du bâtiment de stockage

La place dégagée permettra un nouvel aménagement de la rue Saint-Jude, un accès au futur lotissement prévu, ainsi que l'aménagement de places de parking.

Nouveau lotissement Inauguration du « Jardin des fées »



Un nouveau lotissement a vu le jour sur la commune : le « Jardin des Fées », lotissement privé de 8 lots, situé juste en sortie du village, entre la rue de l'Albergue et le chemin du Cou-loumé. La réception des travaux du Per-

mis d'Aménager avec le promoteur Hectare a eu lieu le 6 juillet à 10h30, en présence des acteurs des différents réseaux, M. Leray (géomètre expert VALORIS), Monsieur le Maire, François Vives, et Mme Véronique Porte, adjointe en charge de l'urbanisme.

Pont d'en Caillaouet Où en sommes-nous ?

Dans le bulletin municipal d'avril dernier, nous vous faisons part des premiers constats liés à la dégradation du pont. Plusieurs études ont été réalisées à partir desquelles des solutions techniques à sa réhabilitation ont pu être proposées.

Le rapport concernant l'étude géotechnique (voir photo du forage) effectuée en juillet, a été transmis au bureau d'études qui a travaillé sur le projet.

Deux aménagements possibles sont envisagés, ils nécessiteront le remplacement de la buse par



un pont cadre. Une fois le remplacement de la buse effectué, le tonnage ne sera plus limité, les bus scolaires et le camion des OM pourront passer.

Le chiffrage des travaux est en cours. Il sera ensuite procédé à l'appel d'offre pour retenir l'entreprise qui effectuera les travaux.

Equipement

Avancement du nouveau service technique municipal

L'enveloppe* du bâtiment prend forme

L'entreprise de gros œuvre **LOTGE** d'Auch a travaillé sur le chantier tout le mois de septembre : ferrailage des dalles, protections anti-termite, isolation par le sol des zones chauffées. La dalle a été coulée le 14 septembre avec un état de surface traité par hélicoptère pour obtenir un état fini lisse et dur ... que l'orage du soir n'a pas endommagé ! Les 16 piles bétons pour soutenir la charpente ont été faites avec une grande précision pour recevoir les éléments préfabriqués de la charpente et un mur de soubassement de 60 cm a été maçonné, il sera surmonté de panneaux bois.

Fin octobre, l'entreprise **TEGULA**

de Poucharramet interviendra pendant six semaines pour la pose des murs, de la charpente en lamellé collé et des bacs acier isolés de la toiture. Il ne manquera que les portes sectionnelles pour donner le visuel définitif du bâtiment. En décembre, la planification des tâches restantes et la date de livraison seront affinées et au printemps, l'équipe du service technique pourra déménager du centre ville avec un bel enjeu pour les agents : aménager ce nouvel espace en fonction de leur expérience et des besoins de la commune !

*L'enveloppe du bâtiment est constituée des parties du bâtiment qui isolent un bâtiment de l'extérieur : toit, murs et éléments imperméabilisants au-dessous du niveau du sol.



La grue est en place sur le chantier du complexe scolaire

Chantier

Nouveau complexe scolaire

Les travaux du nouveau complexe scolaire ont débuté le 28 juin. Un accès par le chemin du Couloumé a été créé afin de sécuriser le chantier. Cette option n'impacte pas la circulation pour l'école maternelle et limite les contraintes pour les riverains. Le terrassement

est quasiment terminé, les pieux pour les fondations sont creusés et coulés. La construction des murs de soutènement a débuté. Il est prévu une mise hors d'eau et hors d'air d'ici le premier trimestre 2022 et une livraison pour la rentrée scolaire 2022.

Taxe foncière

Pourquoi un taux communal à 41,07%

Non, la commune n'a pas voté d'augmentation de son taux ! L'explication est donnée dans la feuille accompagnant votre avis de taxe foncière : « A compter de l'imposition 2021, la part départementale de la taxe foncière est transférée à la commune... ».

Taxe Foncière 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
Taux 2019	19,17%	%	1,19%	21,90%	0,196%	14,50%
Taux 2020	19,17%	%	1,19%	21,90%	0,172%	14,50%

Taxe Foncière 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
Taux 2020	41,07%	%	1,19%	0,172%	14,50%
Taux 2021	41,07%	%	1,19%	0,196%	14,50%

Civisme

Le vandalisme a un coût pour la collectivité !

Notre commune a récemment été choisie comme « terrain de jeu » par des taggeurs qui ont cru bon d'exprimer leurs idées sur des murs, des panneaux de signalisation, et jusque sur le monument aux morts.

Pour la plupart des Foyens, ce sont les dégradations de biens publics qui ont été perçues avec colère, une fois la surprise passée. Elles sont non seulement inesthétiques mais elles ont un coût non négligeable pour la collectivité. A titre d'exemple, le remplacement d'un panneau indicateur



Monument aux morts le 19 août

volé ou dégradé coûte jusqu'à 500€ et nécessite plusieurs heures de travail pour nos agents communaux entre déclaration, commande et installation.

Sécurité

Zone 30 km/h

Donner l'exemple en respectant cette zone : une solution pour garantir son efficacité ?

Nombreux sont ceux qui viennent en mairie demander que les limitations de vitesse soient respectées pour assurer la sécurité de tous... Pour répondre à ces demandes, le centre-bourg est depuis le 9 juillet 2020 en zone 30 km/h. Cela signifie simplement qu'aucun véhicule ne doit dépasser cette vitesse... La distance « couverte » par cette zone sur l'axe principal est de 370 mètres. Pour les parcourir à 30 km/h, il faut environ 44 secondes. Si la vitesse est de 50 km/h, il faut 26 secondes. Soit 18 secondes d'écart...



A 30 km/h, la distance de freinage est de 4,5 mètres, elle est de 12,5 mètres à 50 km/h.

Le gain sonore pour une diminution de 20 km/h de la vitesse est de l'ordre de 3 dB(A), soit 2 fois moins de nuisance sonore.

Si tous les habitants de la commune respectent cette zone à 30 km/h, peut-être que les autres conducteurs qui roulent si vite en traversant le village seront amenés à la respecter aussi !

Travaux des champs

Concilier activité agricole et respect des riverains : la parole est aux agriculteurs

L'agriculture française a subi d'énormes changements ces dernières années. Les directives environnementales et sanitaires nationales comme celles de l'Union Européenne entraînent de perpétuelles évolutions et remises en question des fermes et de leurs modèles agronomiques.

Il nous faut aujourd'hui, nous adapter très vite aux nouveaux besoins de la population, fournir des produits de très haute qualité, en respectant nos sols et l'environnement de manière durable. Tout ceci s'accompagne le plus souvent de gros investissements pour parvenir à l'objectif, et de changements parfois brutaux pour certains d'entre nous. Il nous faut produire des matières premières de qualité, tout en assurant un modèle économique viable, et potentiellement évolutif, sans forcément avoir de sécurité financière sur ce que l'on entreprend... Le facteur climatique, dont nous sommes complètement dépendants, se surajoute. Le climat a beaucoup changé depuis quelques années, et nos « fenêtres

d'action » sur nos parcelles sont de plus en plus courtes. Pour certains travaux, on doit parfois travailler la nuit, ou le week-end, parce que le lundi c'est trop tard ! La marge de manœuvre est souvent tellement faible que l'on n'a tout simplement pas le choix. On aimerait parfois aussi pouvoir être en week-end ou dans notre lit !

Force est de constater qu'un fossé s'est parfois creusé entre les consommateurs, voisins de parcelles, et les agriculteurs. C'est dommage, il faut recréer le lien entre producteurs et consommateurs. Un minimum de communication résout bon nombre de problèmes, et il suffit souvent d'expliquer simplement ce que l'on fait pour bien s'entendre. Les échanges deviennent parfois pas-



sionnants...

L'association « Parlons Ferme » à laquelle j'adhère, rassemble d'ailleurs un panel d'agricultrices et d'agriculteurs situés partout en France qui produisent sous tous les modes d'agriculture (bio, conventionnel, grandes cultures, élevage, vignes, maraîchage, etc.). « Parlons Ferme » se charge via les réseaux sociaux de porter un discours vrai, neutre, positif, et pédagogue sur l'agriculture française d'aujourd'hui, pour informer de la qualité présente dans nos assiettes.

La situation de ces derniers mois nous montre que les regards envers les producteurs locaux évoluent de manière positive, et je suis très optimiste pour l'agriculture qui saura répondre aux besoins de la population. Témoignage de monsieur Olivier Sacareau, agriculteur sur la commune depuis 2016.



Etat civil

Du 1^{er} juin au 31 août 2021

Naissances

GRANDVALET Samael
JOLY Andréas
SEVERAN Natthan

Mariages

BEGHIN Chloé / OLIVENCIA Lionel
BEN HAMID Inès / ZOCLY Amaury
CAUBET Nathalie / LECAT Carl
DE BODARD DE LA JACOPIERE Sybille / PECCINI Julien
OUEYTE Sandrine / CASTEX Christian
VARSI Céline / DE JESUS MORINHO Ricardo

Décès

ARNAUD Suzanne née BERROU
BEN YAÏCH Rolande née SIRE
COLOMBA Marie née RAIMONDO
ROSANO Joséphine née MORENO

Nuisances Des idées pour décourager les pigeons

En 2018, la municipalité a cherché des solutions pour limiter la population des pigeons. Le pigeonnier contraceptif, qui a déjà fait l'objet d'articles dans certains bulletins municipaux, est contrôlé par la SACPA. Cet organisme ne s'adresse qu'aux collectivités.

Cependant, le spécialiste des pigeons de la SACPA a indiqué plusieurs techniques pour décourager les pigeons de venir sur les toitures ou sur les bords de fenêtres :

- Les picots : couramment vendus mais les colles ne résistent



pas aux écarts de température,

- 2 fils électriques tendus sur la gouttière, alimentés par un boîtier solaire (système installé sur la mairie),
- Fils inox de 0,7mm montés avec des ressorts qui déstabilisent les pigeons sur les rebords ou les parties inclinées,
- Treillis soudés en fuseau, fixés sous l'arrondi de la tuile,
- Des filets mailles 19 x 50mm.

Le groupe SACPA a développé une offre complète autour de l'animal de compagnie. Le centre le plus proche est à Bonrepos-sur-Aussonnelle.

<https://www.groupe-sacpa.fr/bonrepos-sur-aussonnelle>

Rénovation

Guichet Rénov' Occitanie

Les permanences du Guichet Rénov' Occitanie du Pays Sud Toulousain ont repris sur le territoire.

Le guichet Rénov'Occitanie assure un service gratuit, objectif et indépendant sur la maîtrise de l'énergie (écogestes, rénovation énergétique) et les énergies renouvelables dans l'habitat. Retrouvez vos conseillers, sur rendez-vous, dans les locaux du Pays Sud Toulousain (34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne) et une fois par mois, le jeudi à Auterive, Carbonne, le Fousseret, Cazères et Rieumes. Prenez RDV lors des permanences téléphoniques du mardi au jeudi.

Site internet : <https://payssudtoulousain.fr/conseils-aux-particuliers>
Email : infoenergie@payssudtoulousain.fr
Tél : 05 61 97 34 20



Béatrice Olivet Praticienne en Energétique Traditionnelle Chinoise

Une belle rencontre avec Lisa Auneau, ostéopathe à Sainte-Foy... le désir de proposer ses services en milieu rural... et Mme Olivet concrétise son projet d'installation en mai 2020. Elle consulte tous les mercredis matin au cabinet d'ostéopathie de Sainte-Foy, à domicile ou à Frouzins.

Attirée depuis toujours par les techniques manuelles de bien-être, Mme Olivet a commencé par se former en « accu pression ». Elle a ensuite approfondi ces techniques en suivant une formation sur 5 années en « Médecine Traditionnelle Chinoise » diplômante. Mme Olivet pratique l'acupuncture (électropuncture si besoin), le TUI NA (massage), la pharmacopée chinoise, le QI GONG, la diététique, les ventouses, la moxi-



bustion. En plus de ces techniques ancestrales, elle utilise son ressenti et son magnétisme afin d'apaiser et d'accompagner les personnes sur leur chemin de vie. Des cours collectifs de QI GONG sont également organisés.

Tél : 06 19 42 78 47

1, Allée des tilleuls à Sainte-Foy

Site internet :

<https://lazenbeattitude.jimdo.com>

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

L'équipe municipale travaille pour le bien de la collectivité.

Tout en maîtrisant le budget, elle s'implique pour faire avancer les nouveaux projets mais aussi pour assurer l'entretien de l'ensemble des biens communaux, qui appartiennent, il est bon de le rappeler, à tous les habitants de la commune.

Cet été, nous avons subi des dégradations sur les biens de notre collectivité et en particulier sur le monument aux morts. Sans tarder, les services municipaux ont déclenché les actions appropriées pour effacer ces dégradations. L'enquête de la gendarmerie en lien avec les élus et certains habitants a permis d'appréhender rapidement l'auteur présumé des faits.

Au-delà de cet événement, et toutes proportions gardées, il est nécessaire que nous respections les biens publics et les règles qui permettent de bien vivre ensemble : respect du fleurissement de la commune, des limitations de vitesse, des places pour personnes en situation de handicap, de l'environnement...

« Au plus près des foyens »

Le nouveau groupe scolaire se construit. Ce projet qui va coûter près de 4 millions d'euros à la Collectivité, devrait aller de pair avec le développement de la commune, grâce à l'arrivée de nouvelles familles... Or, il n'en est rien, la population du village vieillit : entre 2008 et 2018 (source INSEE), nous sommes passés de 1968 à 2091 habitants, soit 123 de plus ; c'est peu sur 10 ans mais le plus inquiétant, c'est qu'en étudiant de près la composition de cette population, on s'aperçoit que la tranche des plus de 45 ans a augmenté de 255 personnes tandis que celle de 0 à 44 ans en a perdu 122 ! Ceci expliquant cela, une classe de maternelle a fermé. Nous pouvons nous interroger sur l'efficacité de l'urbanisme durant les 2 mandats précédents et sur le seul projet de 74 logements qui tombe à l'eau... Le nouveau PLU semble porter plus d'ambition, restons vigilants. Nous saluons l'initiative de M-N Vise qui relance le club des aînés ; toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

Distributeur automatique Des pizzas à Sainte-Foy quand on veut ou presque

Cela fait bientôt 10 ans qu'Amélie a installé sa pizzeria sur notre commune.

Depuis le 8 août, Amélie vous propose un distributeur à pizzas disponible 7/7 (sauf de 23h à 7h du matin). La communauté de Communes Cœur de Garonne et la Région Occitanie ont subventionné en partie l'achat du distributeur. Dans le même esprit de qualité, les pizzas sont réalisées avec de la pâte maison et une sélection d'ingrédients locaux (farine bio du « moulin du Monge » à Sainte-Foy ; miel du rucher de « Las-Martres » à Saint-Thomas, magret de canard « les Collines de l'Autan » à Bragayrac, des herbes de « la Bonne Herbe » à Savignac-Mona, « Jambon d'Auch » à Gimont).

Les pizzas sont réalisées et cuites dans la pizzeria. Le distributeur les stocke dans son frigo et vous les réchauffe à la commande. Vous avez deux options : pizza chaude (3 mins) ou pizza froide (30 secondes) à réchauffer chez vous.



Téléchargez vite l'app SMART PIZZA (Android / iOS) pour obtenir vos codes promo, consulter la liste des pizzas et le stock disponible en instantané.

Les Pizzas d'Amélie

14 Allée des platanes (face à l'école)

Ouvert du mercredi au samedi de 17h à 21h

Tél : 09 53 64 00 51

E-mail :

lespizzasdamelie@gmail.com

Site internet :

<https://lespizzasdamelie.com>

Cours de français

Formation Français Express

Marie-Pierre Ménoire, journaliste en presse écrite pendant 20 ans et aujourd'hui formatrice en Français Langue Etrangère propose des cours pour adultes étrangers. Son objectif est de rendre votre français parfaitement compréhensible et de vous redonner votre autonomie au quotidien mais aussi dans votre vie professionnelle grâce à la pratique de cette langue. Elle aide également à la relecture et à la correction de vos manuscrits, rapports de stage, mémoires, thèses ainsi qu'à la rédaction de vos documents administratifs ou professionnels. Et si le français est votre langue maternelle, ne pénalisez pas votre évolution professionnelle à cause de quelques maladroites à l'écrit, une remise à niveau adaptée vous remettra sur les rails.

Envie d'apprendre, d'étoffer ou renforcer vos compétences en français ? Que vous souhaitiez tester une nouvelle approche ou



passer à la vitesse supérieure, elle vous aidera à choisir la formule adaptée à vos besoins ou à ceux de vos enfants. Optez pour des cours réguliers à domicile ou par webcam en fonction de votre planning.

Tél : 06 14 88 89 86

E-mail : formation.francais.express@gmail.com

formation.francais.express@gmail.com

Site internet : <https://formation-francais-express.jimdosite.com>

C'est reparti !

Retour sur les manifestations de l'été

Merci à toutes les associations et leurs bénévoles, aux commerçants, aux agents communaux, intercommunaux et aux élus pour nous avoir concocté un beau programme dès le mois de juin. Vide-greniers, concerts, animations, ont jalonné nos weekends. Une rétrospective toute en photos...



Nos aînés...

Un véritable besoin de se retrouver

La crise sanitaire que nous traversons, en particulier avec la période de confinement a renforcé les attentes des aînés pour pouvoir se retrouver. En complément des activités déjà proposées par d'autres associations du village ou du territoire, par exemples la FNACA, les Zamis en balade, les Fidésades en Savès, ... ou encore des activités possibles avec la ludothèque, l'idée de partager des moments de convivialité en toute simplicité, encourage les bonnes volontés à lancer une nouvelle association.

Une réunion d'information a eu lieu le 17 septembre pour une première prise de contact. Nous souhaitons la bienvenue à ce tout nouveau « club des aînés ». Une salle proposée par la mairie va permettre de faciliter les premières rencontres et la mise en place des activités. Les aînés ont des projets : jouer aux cartes, danser, tirer les Rois, se promener, déguster de bonnes crêpes, des gâteaux faits par leurs soins ou tout simplement partager de bons moments de convivialité dans un lieu dédié à leurs rencontres.

CCAS

Le CCAS est à votre service :

ccas@sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Application PanneauPocket

Merci aux 202 Foyens qui nous suivent ! Rejoignez-nous.

<https://app.panneaupocket.com>

Sports

Tennis : maintenant en libre accès

N'ayant plus d'association de tennis active, la municipalité a pris la décision de laisser les courts de tennis en libre accès. Merci aux utilisateurs de respecter ce lieu.



USSF Rugby
Prochains matchs

- 10, 24 octobre
- 7, 28 novembre
- 16 janvier

USSF Football

Prochains matchs

- 9, 16 octobre
- 6, 20 novembre



Agenda

D'octobre à janvier

Octobre

Dimanche 10

Marche « Octobre Rose », départ du stade, 9h

Vendredi 22

Soirée « Parlons-en », salle des fêtes, 20h30

Novembre

Les 6 & 7

Bourse culturelle, les Fidésades en Savès, salle des fêtes

Jeudi 11

Commémoration de l'Armistice 11 nov. 1918, monument aux Morts, 9h

Dimanche 14

Spectacle pour enfants, Tohu-Bohu Collectif, salle des fêtes, 16h30

Dimanche 28

Repas des aînés, CCAS, salle des fêtes

Vide jouets/puériculture, USSF Foot, salle du Parayre

Décembre

Samedi 4

Randonnée Téléthon, Sent'Aure

Les 4 & 5

Bourse aux jouets, les Fidésades en Savès, salle des fêtes

Samedi 11

Sortie fête du chapon, Les Zamis en balade

Les 17-18-19

Marché de Noël, AFPEL, USSF Foot & Rugby, salle des fêtes

Janvier

Samedi 8

Vœux de la municipalité et accueil nouveaux arrivants, salle des fêtes, 10h



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h30



La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr - **Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23**

Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.

Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h (semaines impaires).

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Responsable de publication : François VIVES - Réalisation : alдорande-communication

Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72 - Imprimé sur papier PEFC.

Ont participé à la réalisation de ce bulletin : le maire : François VIVES, le Comité communication : Carole CALL, Amandine DELPECH, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Cassandre HAUTCOEUR, Antoine KAUFFEISEIN, Aline MARTRES, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Également Pascal DELCOUDERC, Frédéric NOUIS. Coordination : Sylvie DUPIN.